



Commission néerlandaise pour
25 l'évaluation environnementale

Rapport de mission – Séances de travail sur la législation environnementale nigérienne

4 au 8 février 2019

NIGER



22 février 2019
Réf: 7287-01



Rapport de mission

Objet	Rapport de mission – Séances de travail sur la législation environnementale nigérienne
À	Le Bureau National de l'Evaluation Environnementale (BNEE)
Attn.	M. DJIBRILLA CISSÉ, Hassane
Date	22 février 2019
De	La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) Par : le secrétariat de la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale – le secrétaires techniques M. TEEUWEN, Stephen et M. HOEVENAARS, Gijs (législation)
Référence	7287-01

© Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE). *Rapport de mission – Séances de travail sur la législation environnementale nigérienne*. 2019. 13 pages.

Contact:

w www.eia.nl

t +3130 234 76 60

e ncea@eia.nl

Table de matières

Liste des abréviations	2
1. Conclusions clés :	3
2. Rapport de mission	4
2.1 Introduction	4
2.2 Participants aux séances de travail	4
2.3 Rapportage jour-par-jour	4
2.3.1 Lundi 4 février	4
2.3.2 Mardi 5 février	4
2.3.3 Mercredi 6 février	6
2.3.4 Jeudi 7 février	8
2.3.5 Vendredi 8 février	9
Annexe A : Programme de la mission	10
Annexe B : Photos des étapes du processus d'EE	11
Annexe C : Liste des participants	12
Annexe D : Composition d'un comité ad 'hoc	13

Liste des abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ANPEIE	Association Nationale des Professionnels en Etudes d'impact Environnementale
BNEE	Bureau Nationale de l'Evaluation Environnementale
CNEE	Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GIZ	<i>Gezellschaft Internationale Zusammenarbeit</i> (organisation allemande pour le développement durable)
MESUDD	Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et le Développement Durable
TdR	Termes de Référence
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Ouest Afrique

1. Conclusions clés :

- La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) et le Bureau National de l'Evaluation Environnementale (BNEE) au Niger ont signé un protocole de collaboration pour 2019–2022. Les parties ont exprimé leur volonté à collaborer sur l'amélioration du système d'Evaluation Environnementale (EE) au Niger.
- Durant la mission, quelques sujets clés pour le programme de travail ont été identifiés :
 - Elaboration des textes légaux, comme l'arrêté sur la participation publique.
 - Elaboration d'autres textes, comme le guide général sur les Termes de Référence (TdR), les guides sectoriels, une grille pour le Tri préliminaire.
 - Formation des formateurs (spécifiquement sur le suivi). Le cadre du BNEE fait des formations sur le terrain, mais ils ont indiqué la nécessité d'être mieux formés pour faire ce travail.
 - Échange professionnel. D'un côté l'échange régional peut-être sous tutelle de l'Union Economique et Monétaire de Ouest Afrique (UEMOA), d'un autre côté l'échange national sous tutelle de l'Association Nationale des Professionnels en Etudes d'Impact Environnementale (ANPEIE). Concernant le dernier, la CNEE peut appuyer par une contribution à un 'jour pour l'évaluation environnementale', organisé par l'ANPEIE.
 - Sensibilisation sur des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) à haut niveau. Il semble évident que le BNEE s'en occupe. Si la CNEE peut appuyer ce processus sera déterminé plus tard.
- Les sujets seront intégrés à l'ébauche du programme de travail, en plus des sujets identifiés durant l'atelier de cartographie fait en octobre 2018. Le programme de travail sera finalisé dès que possible.
- Le BNEE et la CNEE ont eu des séances de travail sur la législation environnementale du Niger. La CNEE avait analysé les textes envoyés (la Loi cadre de 2018 et le Décret sur l'EE de janvier 2019) et préparé des commentaires en forme des questions. En discutant les questions, les parties ont identifiés les choses à améliorer dans les textes. Le BNEE a exprimé leur satisfaction avec cette méthode de travail. Il y avait quatre séances de travail sur la législation environnementale :
 - Discussion sur le tri préliminaire et cadrage ;
 - Discussion sur la participation publique ;
 - Présentation sur la législation et la pratique néerlandaise (pas planifié, mais fait sur requête du BNEE) ;
 - Commentaires sur l'arrêté sur le fonctionnement du BNEE (idem).
- Le BNEE souhaite développer une stratégie accompagnée par une EES pour le secteur atomique en exprimant l'intention de demander l'appui de la CNEE pour cette EES. Il est encore trop tôt pour identifier les modalités de cet appui.
- Dernièrement, la CNEE a eu deux rendez-vous avec le GIZ et l'ABN concernant son avis sur le barrage de Fomi. Les deux parties étaient satisfaites avec l'avis et seraient d'accord avec les recommandations. Il n'est pas encore clair comment la suite des études prendra effet. L'ABN attend l'initiative des autorités guinéennes pour agir sur l'avis.

2. Rapport de mission

2.1 Introduction

Le quatre au huit février 2019, la CNEE a fait sa deuxième mission à Niamey, Niger. L'accent de la mission était sur des séances de travail avec le BNEE, et en marge la CNEE avait planifié des rencontres avec d'autres acteurs comme l'ABN, le GIZ, et l'Agence néerlandaise pour l'entreprise (RVO).

Les buts des séances de travail avec le BNEE étaient :

- Avoir une discussion sur l'amélioration de la législation environnementale au Niger.
- Discuter les besoins/lacunes du système d'EE au Niger.
- Signer le protocole de collaboration entre la CNEE et le BNEE.

Sur base de la mission, la CNEE et le BNEE peuvent finaliser leur programme de collaboration en distance, pour qu'il soit complété rapidement.

2.2 Participants aux séances de travail

Les séances de travail avaient un caractère ouvert. Pour chaque séance, différents membres du BNEE ont participé. La liste des personnes qui ont participé aux séances de travail est dans l'annexe 3.

2.3 Rapportage jour-par-jour

2.3.1 Lundi 4 février

Arrivée de la mission. La CNEE a eu l'occasion de discuter le programme de la semaine (voir annexe A) avec Dr. Hassane CISSE, point focale du BNEE.

2.3.2 Mardi 5 février

Le matin a commencé avec des rencontres au BNEE, et après une visite courtoise avec le secrétaire-général (SG) du ministère pour l'environnement, la salubrité urbaine et le développement durable (MESUDD). Le BNEE et le SG ont constaté les lacunes suivantes dans le système d'EE au Niger :

- L'application des textes (sensibilisation de la législation environnementale) ;
- La mise en pratique de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), qui n'est pas encore souvent appliqué et dont on manque d'expérience ;
- L'établissement de la situation de référence, indicateurs pour le suivi ;
- Déterminer comment aller rapidement à l'opération du FAEE ;
- Appui régional : comment appuyer les directions régionales ;
- L'Amélioration de la participation publique.

Concernant l'EES : bien qu'elle soit un sujet important dont le BNEE a besoin de renforcement de capacité, pour cette mission les parties ont choisi de se limiter à l'EIES, pour mieux focaliser les discussions.

Après, la CNEE a commencé avec la première séance de travail. La CNEE a mis des fiches avec les quatre étapes d'une EIES sur le mur. Ensemble avec le cadre du BNEE, le groupe a noté pour chaque étape quelles sont les sous-étapes, qui sont les acteurs impliqués, comment ils sont impliqués, etcetera. Voir annexe B pour le résultat. Ci-dessous sont les notes des discussions sur chaque étape.

Tri-préliminaire :

- Il y a à peu près 90 projets qui nécessitent une EIES par an.
- Les projets des Banques internationales sont souvent de catégorie B.

Cadrage :

- On peut dire que l'on ne fait pas de cadrage au Niger. Le décret exige l'établissement d'un processus de cadrage, mais ce n'est pas encore codifié.
- Il y a des mécanismes de concertation publique, mais les outils sont limités.
- Le rapport de cadrage est disponible pour tout le monde. BNEE devrait avoir un site internet (il est encore en construction). Le rapport de cadrage est aussi disponible sur place : au BNEE et à la mairie locale.
- La loi dit qu'il faut informer la population de l'intention du projet par tout moyen approprié. C'est la responsabilité du promoteur.

Evaluation du rapport

- Le BNEE fait une analyse de recevabilité. C'est une analyse sur la forme, pas sur le fond. On dépasse un petit peu la forme.
- Une visite de terrain est faite pour évaluer le rapport présentes sont : le représentant général, les services techniques régionaux des ministères sectoriels, consultant du promoteur, promoteur même.
- Après, le procès-verbal de l'audience publique et le rapport de la visite de terrain sont mis à la disponibilité du comité ad hoc, une semaine avant leur réunion.
- Le comité ad'hoc est composé d'un large nombre d'acteurs, y compris : Chef de ministère de l'environnement, équipement, législation, université, société civile, industrie. Voir annexe 4 pour un exemple de la composition d'un comité ad'hoc.

Prise de décision

- Le rapport du comité est transmis au promoteur. Il doit suivre les recommandations du comité.
- Le PGES est un extrait du rapport, et devient Cahier des Charges Environnementales et Sociales (CCES), qui est signé par le directeur du BNEE et le consultant. Comme ça on met en place une distinction entre la décision politique et technique.
- Le CCES est attaché au Certificat de Conformité.
- Le CCES comprend 4 programmes :
 - Programme d'atténuation ;
 - Surveillance environnementale pendant la phase des travaux ;
 - Suivi environnementale pendant la phase d'opération ;
 - Renforcement des capacités.

Suivi/évaluation

- Les promoteurs envoient des rapports annuels ou semi-annuels, dépendant du type de projet. La qualité est bonne normalement.

- Suivi externe est fait par le BNEE, y compris une visite du terrain.

Après l'exercice, dans l'après-midi le groupe a discuté le tri-préliminaire et le cadrage. La CNEE avait étudié les textes légaux envoyés par le BNEE (le Loi environnementale 2018, le Décret 2019) et avait préparé des questions en avance. En discutant les sujets, quelques sujets à améliorer ont été identifiées. Le BNEE a indiqué qu'il a besoin de :

- Une grille pour le Tri ;
- Inclure l'exigence de publier la décision de Tri-préliminaire dans l'arrête sur la PP ;
- Elaboration d'un canevas pour l'avis de projet ;
- Elaboration des guides (général et sectoriels) sur les EIE ;
- Amélioration de la participation publique par renforcement des capacités des ONG.

2.3.3 Mercredi 6 février

Le groupe a commencé avec une récapitulation du travail de mardi. Hassane explique ce que l'on a fait et quels sujets demandent encore du travail : grille de tri, publication de la décision de tri, canevas pour l'avis de projet, un guide général pour l'EIES et des guides/TdR spécifiques pour des secteurs les plus pertinents.

Après, la CNEE a demandé ce que sont les attentes du groupe de cette semaine. Il mentionne les suivants :

- Suggestions sur les outils en matière de l'EE : guide, grille, arrêté.
- Comme méthode : échange entre les parties, y compris plus d'information sur la pratique des Pays- Bas (présentation sur la CNEE) et d'autre pays.
- Discussion sur projets et impacts transfrontaliers : comment régler cela.
- Revue mensuel/inspections, et comment faire le suivi interne.

En répondant aux attentes du groupe, la CNEE préparait une présentation sur la pratique néerlandaise (fait jeudi). Les autres sujets sont soit discutés pendant la semaine, soit inclus dans le programme de travail.

Le reste du matin le groupe a discuté le rôle de la participation publique dans le processus d'EE. Sujets qui ont passé la revue incluent la communication avec des parties prenantes et la nécessité de la publication des budgets pour des projets par le gouvernement.

Une question importante était sur la définition du public. On a constaté qu'il comprenne :

- La population ;
- Les ONG ;
- Les autorités administratives locales et coutumières.

Un problème dans la participation publique est que beaucoup de personnes ne savent pas lire, et/ou ils n'ont pas accès à l'internet. Pour résoudre ce problème, on a constaté que les autorités et les ONG peuvent jouer un rôle intermédiaire dans l'information du public. En plus, il y a quelques outils pour rendre l'information publique :

- Les autorités administratives locales et coutumières ;
- Radios communautaires ;
- Les réseaux sociaux ;
- Le journal officiel : publication des arrêtés sur comités ad'hoc.

Le groupe a discuté la Participation Publique (PP) pour chaque étape du processus d'EE :

1. Tri : il est nécessaire de fournir de l'information sur le projet pour que la population puisse prendre note du projet. Normalement on n'a pas encore des interactions a cette phase du processus.
2. Cadrage : la PP n'existe pas encore au Niger durant cette étape. Pour des grands projets un peu, mais le public n'est pas vraiment concerté. Pour résoudre ça, il est nécessaire de renforcer des capacités des ONG.
3. Elaboration du rapport de l'EIES : la pratique actuelle est qu'il y a une concertation du public. Les bureaux d'études arrivent en avance pour expliquer ce qu'ils vont faire. La CNEE propose d'intégrer dans les TdR un programme de concertation : qui sera impliqué et comment. Cela veut dire que ce programme sera approuvé par le BNEE/ministre. Pendant l'examen il sera plus facile de vérifier si la concertation est faite comme prescrite dans les TdR.
Souvent on constate que le consultant ne prend pas assez de temps pour faire des rendez-vous avec les autorités compétentes. Les délais d'élaborer le rapport sont trop courts pour faire une bonne participation publique. Et si le promoteur ne les respecte, qu'est-ce qui se passe ?
4. Evaluation du rapport : La direction régionale qui représente le BNEE, les services techniques, le consultant et le promoteur organisent ensemble la visite du terrain. Ils parlent avec les acteurs du terrain. L'audience publique et visite du terrain, ce sont des activités pratiquement séparées. Il faut une codification de la pratique dans l'arrêté sur la PP.
5. Suivi : Selon le BNEE le suivi concerne plutôt l'inspection environnementale : Le but de la mission de suivi est souvent le contrôle des mesures correctives. Il manque encore un cadre de défaillance (comment traiter les résultats décevants) dans le CCES. En plus, le BNEE manque les moyens pour faire la contre-expertise pour vérifier si le suivi est suffisant. Dernièrement, il faut améliorer le cadre de suivi.

L'après-midi, le groupe a continué le travail de mardi. Le but de la séance de mercredi était d'identifier les besoins de la BNEE dans le système d'EE. Pour inclure les sujets globaux, la CNEE a introduit les six fonctions d'EE. Pour chaque fonction et pour chaque étape pas déjà discutée, on a identifié des besoins du BNEE, et on les a mis sur les post-it (les fiches jaune). Les résultats étaient :

- Fonction 1, Cadre légale (déjà discuté).
- Fonction 2, Sensibilisation : sensibilisation sur l'EIES à haut niveau périodique (à faire par le BNEE, ce n'est pas clair si la CNEE peut jouer un rôle là-dedans).
- Fonction 3, Education à l'EIES et formation professionnelle : formation des services techniques et participants des comités ad'hoc.
- Fonction 4, Helpdesk : pas de besoins identifiés.
- Fonction 5, Suivi (déjà discuté).
- Fonction 6, Echange professionnel d'expérience : Le BNEE a indiqué la nécessité des échanges entre BNEE et CNEE aux Pays-Bas. En plus, ils ont conclu qu'il serait intéressant d'avoir des réunions annuelles organisées par l'ANPEIE (dont Hassane est le président). Un bon nombre du BNEE sont membres de l'association. La CNEE peut contribuer à un 'jour pour l'évaluation nationale' organisé par l'ANPEIE.

A la fin de la séance, les cadres présentes ont donné une priorisation des sujets identifiés durant les deux journées de travail. Chaque participant avait 3 stickers pour donner leur priorisation (les stickers rouge).

L'après-midi, après la séance de travail, la CNEE a eu un rendez-vous avec le GIZ pour discuter leur avis sur le barrage de Fomi. Voir la communication séparée pour plus d'information.

Le soir, la CNEE a rencontré la mission du RVO, pour échanger sur les activités des Pays-Bas au Niger.

2.3.4 Jeudi 7 février

Le matin, la CNEE a fait une présentation au BNEE sur le travail de CNEE aux Pays-Bas et il y avait la possibilité de poser des questions par le BNEE sur la pratique néerlandaise. Le BNEE a posé des questions sur les projets transfrontaliers, le fonctionnement des groupes de travail de la CNEE, pourquoi il n'y a pas d'audits aux Pays-Bas, combien de litiges par an ont lieu et s'il y a des différents formulaires d'autorisation.

La deuxième partie du matin la CNEE a demandé aux cadres qui n'étaient pas présents l'après-midi de mercredi de donner leur priorisation aux sujets identifiés. Après ça, le groupe a eu une discussion sur les priorités, comment les traiter et comment la CNEE peut appuyer. Selon la priorisation du BNEE, les priorités et actions suivantes ont été identifiées :

1. L'établissement d'une grille pour le tri-préliminaire : la CNEE pouvait poser des questions pour le discuter immédiatement.
2. Elaborer des guides/TdR sectoriels : on commence avec le guide général avant de pouvoir faire des guides sectoriels. Le BNEE fera un projet d'une table de matières, la CNEE donnera ses commentaires à distance.
3. Elaborer un canevas de rapport de suivi interne : cadre conceptuel revient aux bureaux d'études, le canevas de rapports de suivi est pour avoir des formats pour que le suivi soit uniforme.
4. Elaborer un canevas pour l'avis de projet.
5. Former les formateurs pour tout le suivi. Les formateurs vont former tous les autres, comme des ministères. La CNEE peut appuyer avec une formation des formateurs.
6. Echange professionnel sur l'EIES : Déjà au niveau du BNEE même, mais aussi au niveau national et régional.
7. Sensibilisation sur EIES à haut niveau : avoir des matériaux disponibles.
8. Accompagnement du BNEE pour stimuler des contacts bilatéraux ou multilatéraux sur impacts et projets transfrontaliers. Des outils d'analyse. Limite géographique de la zone d'impact du projet mérite encore de l'attention en ce moment. Important pour définir la compensation.

Ces sujets identifiés seront intégrés dans l'ébauche de programme de travail entre le BNEE et la CNEE. Le programme sera finalisé dans les semaines à venir.

Durant l'après-midi, la CNEE a fourni ses commentaires sur l'arrêté sur le fonctionnement du BNEE. La CNEE a posé des questions de clarification au BNEE et comme ça on a identifié des améliorations potentielles dans le texte. En général, la CNEE a obtenu une meilleure compréhension de la législation environnementale au Niger.

Après les séances de travail, la CNEE a eu une réunion avec Dr. Guéro de l'ABN pour discuter son avis sur le barrage de Fomi.

2.3.5 Vendredi 8 février

Le matin, après la rédaction finale, la CNEE et le SG du MESUDD ont signé le protocole de collaboration entre le BNEE et la CNEE. Pour le MESUDD le SG, M. MAKADASSOU, et pour la CNEE la vice-présidente Mme. Van GOOL, ont signé. Le protocole prévoit une collaboration jusqu'au moins 2022. Il donne des obligations et des droits aux deux parties en restant flexible pour des changements au programme.

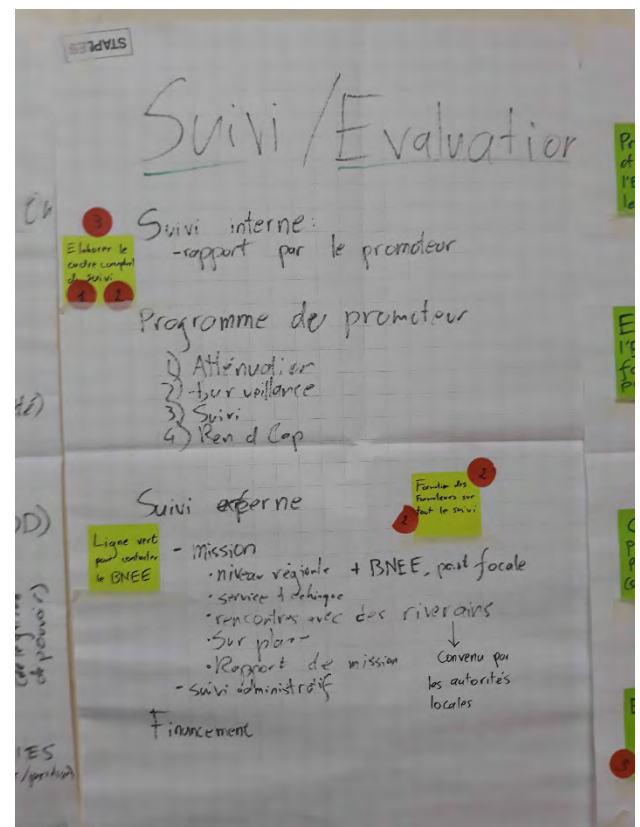
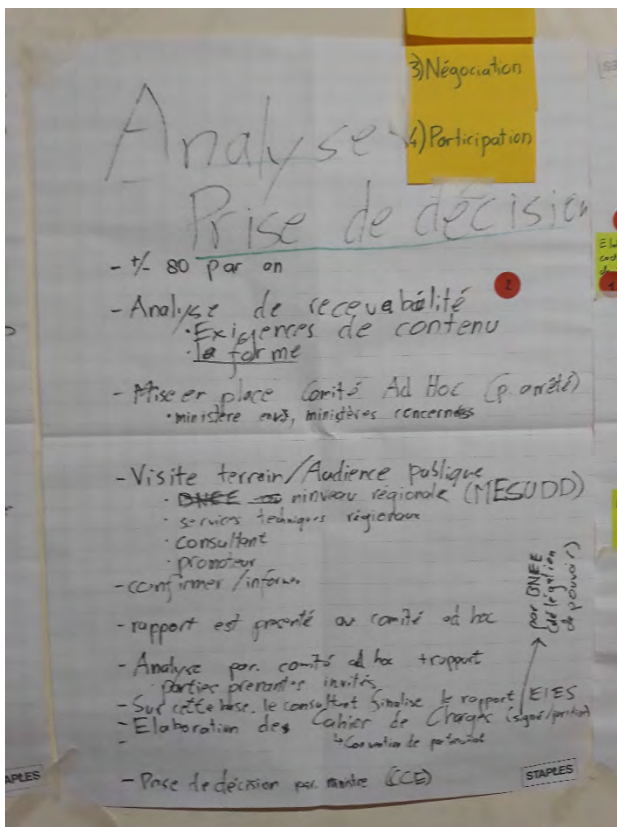
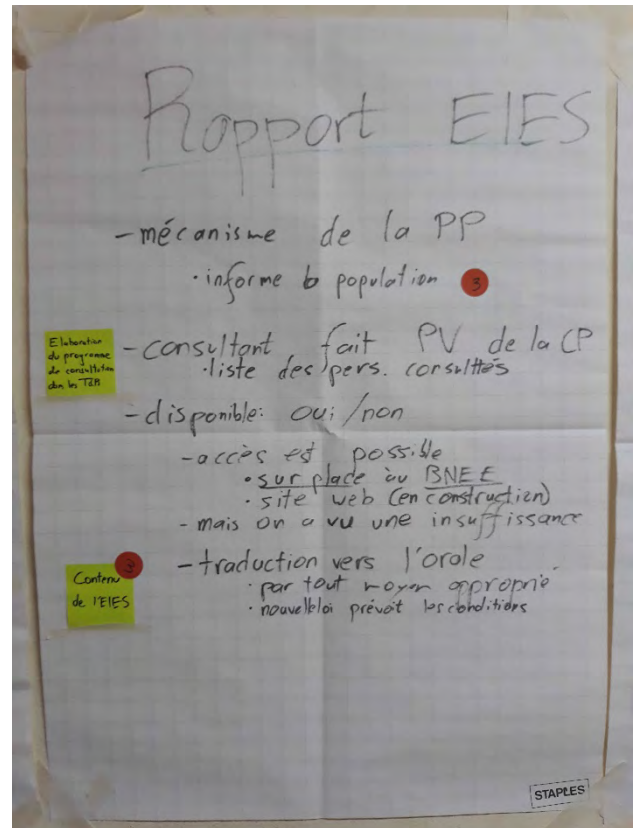
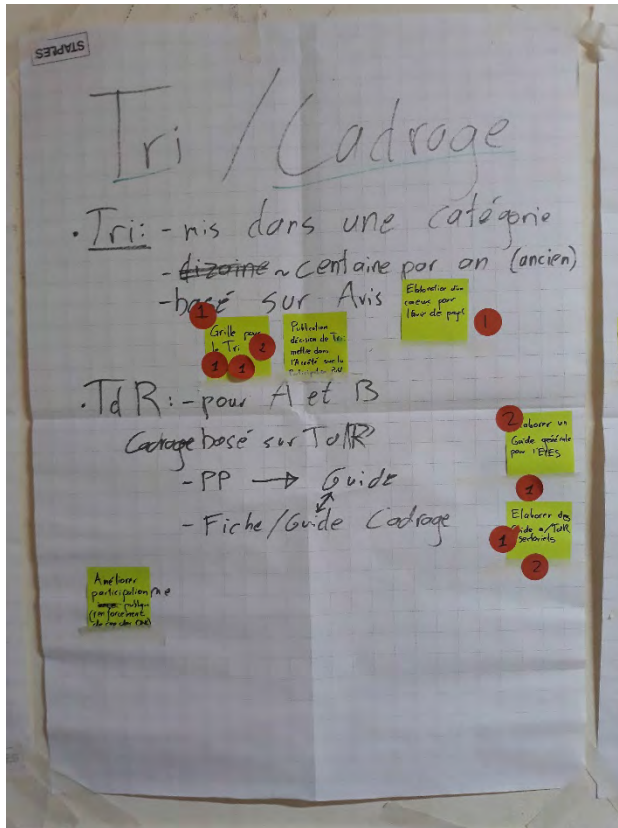
Après, la CNEE et BNEE ont passé par l'Haute Autorité Nationale pour l'Energie Atomique (HANEA). Le BNEE souhaite développer une stratégie accompagnée par une EES pour le secteur atomique, en exprimant l'intention de demander l'appui de la CNEE pour cette EES. Il est encore trop tôt pour identifier les modalités de cet appui.

La CNEE et le BNEE ont discuté comment financer le programme de travail. Ils ont décidé qu'il était encore trop tôt pour approcher le PNUD ou d'autres partenaires techniques et financières. Dès que le programme de travail est finalisé, le BNEE peut approcher ces parties avec un programme bien défini.

Annexe A : Programme de la mission

Programme proposé pour la mission de la CNEE au Niger, 4-8 février 2019	
Jour 0, lundi : voyage	
Arrivée à Niamey 16 :05	Arrivée de la mission à Niamey (Hoevenaars, Teeuwen)
Jour 1, mardi : premier jour de la séance de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • 08 :30 – 09 :30 : rencontres courtoises, introductions • 09 :30 – 12 :00 : Séance de travail sur <u>tri préliminaire</u> et <u>cadrage</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment déterminer la nécessité d'une EIES/EES ? ○ Quel rôle de la publique générale dans le tri et le cadrage ? Est-ce que c'est publié ? Comment ? <p>Pause – déjeuner</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 :00 – 15 :30 : la participation publique (et audience publique) <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelle est la pratique maintenant (comment c'est organisé ? Qu'est-ce qu'on fait avec l'input d'une audience publique ?) ○ Comment améliorer cette pratique ? ○ Travail sur l'arrêté 	En marge : rencontres (peut-être avec le PNUD/d'autres parties prenantes)
Jour 2, mercredi : deuxième jour de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • 08 :30 – 12 :00 : temps réserve pour travail sur, p.e., la guide pour l'EIES ou l'arrête sur le fonctionnement du BNEE. <ul style="list-style-type: none"> ○ A déterminer <p>Pause – déjeuner</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 :00 – 15 :30 : travail sur la finalisation du programme de travail : déterminer les sujets prioritaires pour le programme avec l'équipe du BNEE. • 16 :00 – 17 :00 : Rencontre CNEE – GIZ 	Idem. Discussion en groupe, facilité par la CNEE (outil 2.2).
Jour 3, jeudi : troisième jour de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • 08 :30 – 12 :00 : travail sur <u>l'audit environnementale et le suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Discussion sur les mérites de l'audit environnementale. ○ Analyse des textes sur le suivi, y compris le mode de financement <p>Pause – déjeuner</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'après-midi : temps réservé pour la finalisation du programme de travail et le protocole de collaboration, ainsi que l'occasion pour d'autre travaux sur la législation environnementale. 	10 :00 : rencontre CNEE – ABN (Stephen) En marge : Discussion sur la prochaine mission avec le BNEE
Jour 4, vendredi : finalisation protocole de collaboration/programme de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • 09 :00 – 13 :00 : Signature du protocole de collaboration 	Fin du travail à 13 :00 Départ de la mission à 14 :00

Annexe B : Photos des étapes du processus d'EE



Annexe C : Liste des participants

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

BUREAU D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ET DES ETUDES D'IMPACT (BEEI)

LISTE DE PRESENCE

Date 15/11/2014 à Fénel

Objet mission CNEE au Niger

NOM/PRENOM	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
YACOUBA B. Bessouma	PSBANI	86292032	
Hassane Djibilla Bessouma	BEEI	96865892	
Moussa Yalouba	BEEI	96959098	
Mamane Bachard Salha	BEEI	96160810	
IBR Yalouba	BEEI	96884099	
M ^{lle} Adamou Ramatou Jelle	BEEI	98-55-99-27	
Abd Karam Ibrahim	BEEI	96171414	
ASSAO Rachid	BEEI	97349883	

Gijf HOEVENAARI	CNEE	0031-6-41462778	
Steph. TEEUWEN	CNEE	0031 6 12310775	
MAMAN BOUASSÉ Moussa	BEEI	97194006	
Mamane Arzika	BEEI	96-5612-77	
Mamane Bachard Salha	BEEI	96160810	
Abdou Djibo Harouna	BEEI	96 09 46 18	
Gabou Mohamedou Habibou	BEEI	96278447	
Hassane Bassirou	"	96753940	
Moussani Naaba Abdou	"	98535617	

Annexe D : Composition d'un comité ad 'hoc

